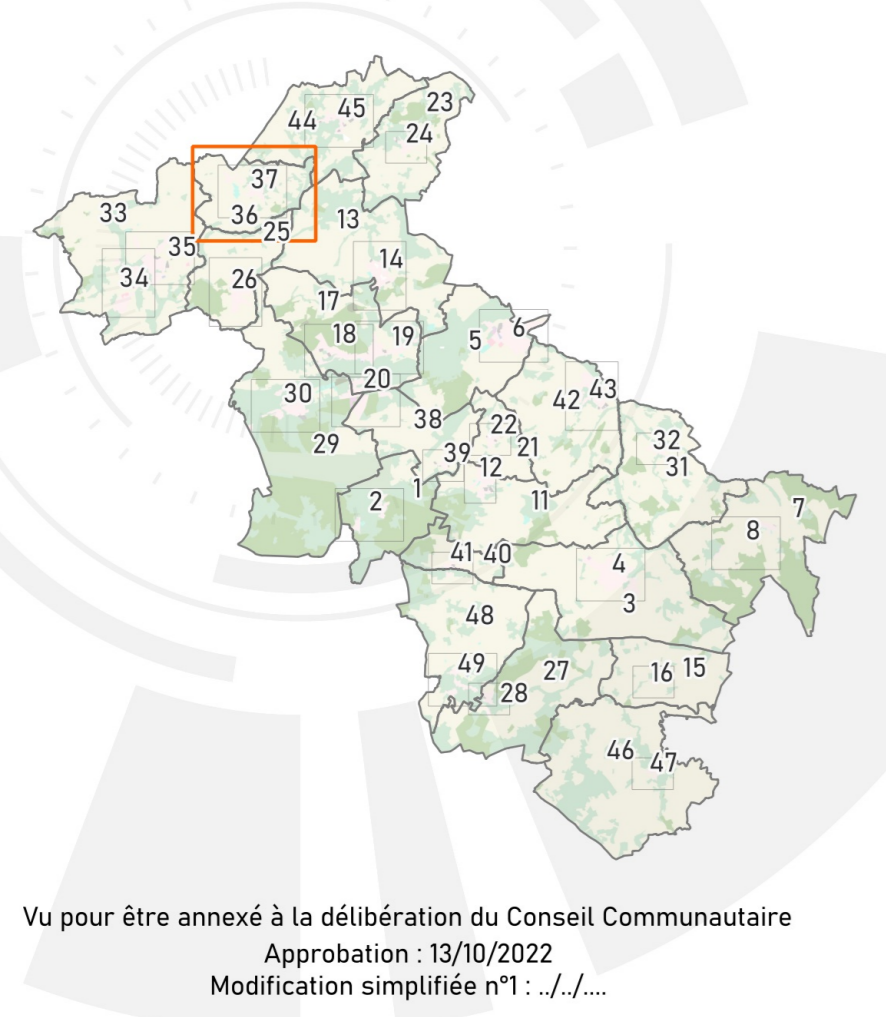


Commune de SILLE LE PHILIPPE

Plan général

Règlement graphique
Plan n° 36



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
 Approbation : 13/01/2022
 Modification simplifiée n°1 : J./...

Echelle courante 1:4.685
 DGFiP Cadastre® 2022

LEGENDE

- Contour de zone
- Zone urbaine centrale
- Zone urbaine périphérique
- Zone urbaine liée aux hameaux
- Zone urbaine à vocation équipement
- Zone urbaine à vocation d'activité
- Zone urbaine à vocation d'activité commerciale
- Zone agricole
- Zone naturelle
- Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
- Zone naturelle liée à une activité de carrière
- Zone naturelle liée au Château du Bois Doulé
- Zone naturelle liée à la présence de jardins
- Zone à urbaniser à vocation habitat
- Zone à urbaniser à vocation équipement
- Zone à urbaniser à vocation activité économique
- Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
- Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
- Zone à urbaniser à long terme à vocation activité économique
- Zone urbaine centrale
- Zone urbaine périphérique
- Zone urbaine liée aux hameaux
- Zone urbaine à vocation équipement
- Zone urbaine à vocation d'activité
- Zone urbaine à vocation d'activité commerciale

- Prescriptions**
- Arbre remarquable à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Petit patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
 - Cône de vue à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Cheminement doux à conserver ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
 - Haies à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine linéaire à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
 - Marge de recul (Loi Barnier)
 - Espace boisé classé à protéger (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Boisement et espace vert à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Zones humides repérées (L.211-1 du Code de l'Environnement et L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Marge de recul - cours d'eau (5 m)
 - Patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
 - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme)

- Information**
- Cours d'eau
 - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire faible urbaine
 - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire moyenne urbaine
 - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire moyenne naturelle
 - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire forte
 - Zones affectées par le bruit
 - Limites communales
 - Parcelle
 - Bâti

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Commune	Bénéficiaire	m²
84	Accès	SILLE LE PHILIPPE	Commune	78
85	Accès	SILLE LE PHILIPPE	Commune	388
86	Aire de coovorage	SILLE LE PHILIPPE	Commune	4998
87	Cheminement piéton	SILLE LE PHILIPPE	NULL	170
88	Cheminement piéton	SILLE LE PHILIPPE	NULL	425
89	Elargissement de voirie	SILLE LE PHILIPPE	Commune	74
90	Lienon douce	SILLE LE PHILIPPE	Commune	1975

